



Séparation et droit parental

Par **Ced25**, le **02/12/2018 à 20:22**

Bonjour,rrnrJe m'appelle Cédric, j'ai 34 ans. Je suis séparé avec la maman de mon fils qui, aujourd'hui, a 19 mois. Nous n'étions ni marié ni pacsé.rrnrJe suis resté avec la maman pendant 4 ans. Pendant 4 ans j'ai essayé de l'aider sur ses addictions (cannabis et alcool), elle est serveuse et barmaid dans un bar.rrnrSachant que, pendant 4 ans, durant son service, elle buvait des coups avec les clients, quand je venais la chercher elle sentait l'alcool. J'ai essayé de lui faire la morale mais en vain... Avec tout l'amour que je lui apportais, je pensais qu'un jour elle diminuerait et arrêterait.rrnrA son annonce comme quoi elle était enceinte, je lui ai demandé d'arrêter de boire et de fumer. Hors, pendant les 9 mois de grossesse, elle n'a pas arrêté de fumer du cannabis. L'alcool, elle avait arrêté. Le cannabis cependant était bien présent. J'ai été impuissant face à tout cela et ses parent aussi.rrnrAujourd'hui notre enfant a 19 mois et nous somme séparés depuis 4 mois. J'ai créé d'énorme liens avec mon fils et aujourd'hui je n'en ai presque plus. Je le vois qu'un week-end sur deux, j'ai rarement des nouvelles de lui, pourtant j'appelle tous les jours pour en avoir et quand cela l'enchant, elle m'en donne. rrnrAu départ de notre séparation, on avait convenu à une semaine chacun. Hors on n'avait même pas commencé qu'elle m'a imposé 1 week-end sur 2. De mon côté, j'avais trouvé une crèche pour notre fils et elle m'a refusé son accord. Je précise qu'on vivait chacun chez nos parents. Elle venait tout les week-end chez mes parent car elle n'aimait pas être chez ses parents. Donc, tout les week-end, elle venait. Nous habitons à deux heure de transport l'un de l'autre. Moi, je n'ai pas le permis, elle, oui, donc venait en voiture. Quand je voulais venir elle refusait. Au moment de la grossesse elle a arrêté de travailler et a démissionné de son poste de serveuse. Moi, je travaillais toujours. Elle m'a quitté pour x raison pour au final me dire au bout de deux semaine de séparation qu'elle était avec quelqu'un d'autre. Aujourd'hui elle joue avec l'équilibre de notre fils. Elle sait très bien que mon fils et moi somme très très proches. Je lui ai fait développer son langage, appris à marcher pendant les grande vacances et joue tout le temps avec moi alors que elle toujours sur son tel ou à fumer etc. Je précise qu'elle a fait tomber deux fois notre fils et que l'on a dû aller à l

hôpital pour ça. Aujourd'hui elle ne reconnaît pas ces accidents ni d'avoir fumé. Hors j'ai des SMS de messenger prouvant qu'elle a bien fumé pendant les 9 mois de grossesse. Elle fumait devant notre fils chez ses parents mais quand j'étais là, je le lui interdisais. Aujourd'hui, elle nie tout cela. Elle a déménagé de chez ses parents pour vivre avec son nouveau copain. Elle refuse de me donner le lieu, l'adresse et par qui il est gardé. Nous ne sommes pas passés devant le juge encore alors que j'ai un avocat. Mais mon avocat me laisse un peu perplexe et me demande des preuves etc. Alors que j'ai des attestations de mes proches qui l'ont vu fumer et boire. Avoir des bouteilles dans sa voiture. La voir partir pendant 30 min pour aller fumer. Et j'ai les conversations de nous deux de messenger prouvant qu'elle a bien fumé pendant les 9 mois de grossesse. Je sais que c'est une histoire assez compliquée mais j'ai demandé la garde de notre fils car je sais très bien qu'elle reprendra ces addictions après le jugement vu qu'elle nous a dit qu'elle avait arrêté. Voilà je demande conseil et si elle a le droit de ne pas communiquer le lieu où vit mon fils et par qui il est gardé et quoi faire pour en avoir la garde car je la trouve trop dangereuse pour notre enfant. Merci à vous. J'ai peut-être oublié des détails. Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **03/12/2018 à 06:04**

Bonjour, première chose à faire : changer d'avocat. Ensuite, lorsque votre enfant vous est confié, n'ayant aucun jugement dans un sens ou dans l'autre et ayant les mêmes droits que la maman, vous gardez votre enfant, le délit de "non présentation d'enfant" ne pourra s'appliquer dans votre cas, et vous attendez qu'un jugement soit prononcé par le JAF. Vous saisissez le JAF de votre lieu de domicile et non celui du domicile de la maman.

Par **Ced25**, le **03/12/2018 à 06:45**

Merci de votre réponse.. Pourquoi dois-je changer d'avocat ? Il m'a demandé de faire des attestations et d'avoir des preuves pour saisir le Jaf de toute urgence. Et en ce qui concerne de garder mon fils avec moi je l'ai déjà fait. Je l'ai gardé une semaine en faisant une main courante en expliquant que c'était pour le bien du petit et que ce n'était pas un enlèvement. Et durant cette semaine se fut un enfer. Elle venait tous les jours ainsi que sa mère (grand mère de mon fils) sonner chez moi sans cesse. J'ai eu à deux reprises la brigade des mineurs qui m'a appelé car elle disait que je lui avait enlevé. Elle prenait la plaque d'immatriculation de la voiture de mes parents. Continuait à venir tous les jours et par usure et ne voulant pas que mon fils ne voit plus sa maman je lui est rendu. Cela devenait invivable pour moi et mes parents. Quand j'ai lui est rendu elle a fait mine d'avoir compris ces erreurs etc alors que ma mère savait qu'elle mentait. Mais je l'ai fait pour le petit pour qu'il ne soit pas séparé de sa maman. Et aujourd'hui elle me coupe de tout avec mon enfant. M'impose des dates de vacances. J'appelle tous les jours pour mon fils et répond que quand cela l'enchant. Je suis dépassé, déboussolé. Et aujourd'hui je ne sais pas où il vit ni qui le garde car on me donne aucune information alors que je les demande. J'ai oublié de préciser c'est que entre temps j'ai changé d'emploi et que actuellement je suis en CDD mais je n'ai jamais été au chômage. J'ai quitté un poste pour aller ailleurs directement. Donc je suis en CDD ma boîte sait que je suis en pleine séparation car je leur est tout dit je n'ai rien caché. Il m'ont laissé une semaine quand j'avais le petit pour que je puisse trouver quelque chose pour me le garder. Donc je ne peux me permettre de perdre mon travail que j'aime beaucoup, il compte beaucoup sur moi

et compte me faire passer en cdi.
Pour mon avocat je ne sais plus quoi faire je vais l'appeler ce matin pour voir se qu'il me dit et je reviendrais vers vous après.
Cordialement

Par **Marco1234**, le **10/04/2019** à **16:52**

Bonjour,
Séparé de mon ex compagne depuis 2 ans, j'ai saisi la JAF pour avoir la garde exclusive de mon fils (bientôt 3 ans), le délibéré a été une garde alternée.
Je voulais savoir, par rapport au aides de la CAF, si elle pouvait être juridiquement partagée ? Vivant seul, je n'ai pas le droit à grand chose (APL et prime d'activité) mais si je me déclare avec mon fils, j'ai le droit à plus de 550 € d'aide.
La maman de mon fils ayant déjà 2 enfants avant le nôtre, celui-ci lui débloquent presque 680 € d'aide. A ce jour, elle ne m'a jamais rien donné. Est-ce qu'un jugement peut ordonner la séparation des droits auprès des parents (en arrangement amiable) ou de la CAF ?
Merci.